

| Ajouter les enfants

Ajouter une nouvelle personne

Depuis tous onglets

- Placez l'individu auquel vous voulez ajouter un enfant en personnage central. Sélectionnez son autre parent.
- Créez le lien.
 - Cliquez sur le signe + (xx enfant(s)) dans la zone d'affichage des enfants de l'écran **Famille**.
 - ou Choisissez le menu **Individu > Ajouter un enfant**
 - ou Cliquez sur le bouton  dans la barre d'outils puis sélectionnez **Ajouter un enfant** .
- Saisissez le nouvel individu. Vérifier la liste des individus existants pour ne pas créer de doublons.

Dans la fenêtre **Créer ou choisir un enfant**, complétez les rubriques de saisie avec les informations dont vous disposez. Le nom de l'enfant est pré-rempli avec le nom du père, ou celui de la mère si vous n'avez pas sélectionné de conjoint pour la mère.

Pour modifier le nom, cliquez dans la rubrique et saisissez un autre nom.

(Windows) Ajouter un enfant

Ajouter un enfant de DUCHAMP Claude Charles (1931-) et de KLEIN Arlette (1930-1953)

Créez un nouvel individu ou choisissez un individu existant

Identité

Nom

Prénoms Sexe
 ? ▼

Profession

Filiation Signature
 Légitime ▼ ? ▼

Naissance / Baptême

Type Date
 Naissance ▼

Lieu Subdivision

Sources ▼

Décès / Inhumation

Type Date Âge/acte
 Décès ▼

Lieu Subdivision

Sources ▼

Individus existants

- DUCHAMP Alexandre Joseph (1849-1947)
- DUCHAMP Anne Alexandrine (1824-1825)
- DUCHAMP Aurélien Lucas (1982-)
- DUCHAMP Charles Alexandre (1817-1878)
- DUCHAMP Clarisse Adèle (1983-)
- DUCHAMP Claude Charles (1931-)
- DUCHAMP Eric Antoine Bernard (1952-)
- DUCHAMP Jacques (1905-2004)
- DUCHAMP Jean-Marie (1899-1993)
- DUCHAMP Jérôme Marceau (1956-)
- DUCHAMP Lucien Charles Marie (1883-1914)

DUCHAMP Alexandre Joseph

Sosa n° 4 (Génération 3) - D15
 docteur en médecine
 Chevalier de la Légion d'Honneur

- ° 16.11.1849 - Annonay (07100) - dans la maison paternelle
- b 18.12.1849 - Annonay (07100) - Paroisse St François
- † 03.03.1947 - Lyon (69006) - à son domicile, 34 avenue de Saxe

Parents (2)

- P DUCHAMP Charles Alexandre (1817-1878)
- M DUROUCHET Marie-Louise (1816-1900)

Conjoints (2)

- 1 GRANJEAN Anne-Caroline (1848-1895)
- x 12.05.1877 - Vienne (38200)
- 2 COSTET Jeanne "Émilie" (1860-1949)
- x 27.12.1886 - Saint-Vallier (26240) - Mairie

Créer Choisir Annuler

(Mac) Ajouter un enfant

Créer ou choisir l'enfant de DUCHAMP Alexandre (1849-1947) & COSTET Émilie (1860-1949)

Créer	Choisir
<p>Identité</p> <p>Nom : DUCHAMP</p> <p>Prénoms : <input type="text"/></p> <p>Sexe : ?</p> <p>Profession : <input type="text"/></p> <p>Filiation : Légitime</p> <p>Signature : ?</p> <p>Naissance</p> <p>Date : <input type="text"/></p> <p>Lieu : <input type="text"/></p> <p>Décès</p> <p>Date : <input type="text"/></p> <p>Lieu : <input type="text"/></p>	<p>Individus existants</p> <ul style="list-style-type: none">  DUCHAMP Alexandre Joseph (1849-1947)  DUCHAMP Anne Alexandrine (1824-1825)  DUCHAMP Aurélien Lucas (1982-)  DUCHAMP Charles Alexandre (1817-1878)  DUCHAMP Clarisse Adèle (1983-)  DUCHAMP Claude Charles (1931-)  DUCHAMP Eric Antoine Bernard (1952-)  DUCHAMP Jacques (1905-2004)  DUCHAMP Jean-Marie (1899-1993)  DUCHAMP Jérôme Marceau (1956-)  DUCHAMP Lucien Charles Marie (1883-1914)  DUCHAMP Matrim Melchior (1989-)  DUCHAMP Paul André (H 5695-)  DUCHAMP Pauline Philippine (1960-)  DUCHAMP Rodrigue (1991-)  DUCHAMP Sophie Léopoldine (1965-)  DUCHAMP Charles Marie (1847-1879)

Annuler Créer Choisir

Info • Cliquez sur la roue dentée  en haut à droite de la fenêtre pour changer le mode d'affichage si toutes les rubriques souhaitées ne sont pas affichées. Pour plus d'informations, consultez l'article [Personnaliser Heredis](#).

Avant d'ajouter, vérifiez que l'individu n'existe pas déjà en consultant la liste des individus existants sur la droite de la fenêtre. Cliquez sur **Créer** pour créer l'enfant et le lien avec ses parents.

PRO Onglet Saisie de groupe

- Cliquez sur le conjoint qui est l'autre parent de l'enfant pour le sélectionner dans la grille de saisie **Unions**.
- Cliquez sur le bouton  au bas de la grille de saisie **Enfants**.
- Complétez les rubriques de saisie avec les informations dont vous disposez. Le nom de l'enfant est pré-rempli avec le nom du père, ou celui de la mère si vous n'avez pas sélectionné de conjoint pour la mère.

Info • Si vous avez fait une erreur en sélectionnant le conjoint qui est l'autre parent, il suffit de changer le numéro de lit en cliquant dans la première colonne de la zone **Enfants**.

- Poursuivez la ligne de saisie avec les informations dont vous disposez. La deuxième partie de la ligne concerne le conjoint de l'enfant.

Pour en savoir plus sur l'ajout du conjoint d'un enfant dans l'écran **Saisie de groupe**, consultez l'article [Saisir un groupe familial](#).

- Validez le nouvel individu en cliquant en dehors de la grille de saisie.

Lier une personne existante

En cours de saisie

- Placez l'individu à qui vous voulez ajouter un enfant en personnage central.
- Si le personnage central a plusieurs conjoints, cliquez sur le conjoint qui est l'autre parent de l'enfant pour le sélectionner.
- Créez le lien.
 - Choisissez le menu **Individu > Ajouter un enfant**.
 - Cliquez sur le bouton  dans la barre d'outils puis sélectionnez **Ajouter un enfant** 
 - Cliquez sur le signe + (xx enfant(s)) dans la zone d'affichage du conjoint de l'écran **Famille**.

Dans la fenêtre **Créer ou choisir un enfant**, saisissez son prénom dans la zone **Identité**. Sélectionnez l'individu à lier dans la liste des **Individus existants**, à droite de la fenêtre. Consultez le résumé pour vous assurer de prendre le bon individu.

Cliquez sur **Choisir** ou double-cliquez sur son nom dans la liste.

Info • La création d'un lien Enfant crée automatiquement une union entre le père et la mère, même si aucun événement n'est saisi.

En glisser-déposer

- Placez l'individu auquel vous voulez ajouter un enfant en personnage central. Cliquez sur le conjoint qui est l'autre parent de l'enfant pour le sélectionner.
- Prenez l'enfant dans une des palettes latérales (**Individus, Favoris, Relations...**), et relâchez-le sur sa zone d'affichage dans l'écran (zone d'affichage des enfants dans l'écran **Noyau familial** ou zone **Enfants** dans l'écran **Saisie de groupe**). L'enfant est alors rattaché à ses deux parents (le personnage central et le conjoint sélectionné).

L'ordre des enfants

Heredis classe les enfants en fonction de leur date de naissance.

Si vous connaissez l'ordre des enfants sans connaître les dates de naissance, ou si le classement chronologique ne vous convient pas, vous pouvez modifier leur ordre d'affichage.

Modifier l'ordre des enfants

(Windows) Faites un clic droit sur l'un des enfants et choisissez **Ordre des enfants**.

(Mac) Utilisez le glisser-déposer. Sélectionnez la ligne de la personne à déplacer, et relâchez-la à l'endroit souhaité. Une ligne bleue matérialise l'emplacement de destination.

Revenir à l'ordre par défaut

Vous pouvez annuler un classement manuel des enfants si vous avez fait des erreurs ou saisi de nouvelles dates. Pour cela, faites un clic droit sur la liste des enfants et choisissez l'option **Laisser Heredis déterminer l'ordre...**

Délier un enfant et ses parents

Depuis tous onglets

- Placez l'enfant ou un des parents en personnage central.
- Supprimez le lien parents-enfant :
 - Si le personnage central est un des parents, sélectionnez l'enfant à détacher dans la liste des enfants du personnage central. Choisissez le menu **Individu > Supprimer > le lien enfant sélectionné** ou cliquez sur le bouton  dans la barre d'outils puis sélectionnez  **Supprimer le lien enfant**.
 - Si le personnage central est l'enfant, choisissez le menu **Individu > Supprimer > Supprimer le lien père** ou **Supprimer le lien mère**, ou cliquez sur le bouton  dans la barre d'outils puis sélectionnez  **Supprimer le lien père** ou  **Supprimer le lien mère**.

PRO Onglet Saisie de groupe

- Sélectionnez l'enfant à supprimer dans la grille de saisie **Enfants**.
- Cliquez sur le bouton  au bas de la grille, puis sélectionnez l'option **Supprimer le lien enfant**.

Info • Si vous choisissez l'option **Supprimer l'enfant et tous ses liens**, vous supprimerez la personne de votre généalogie, et pas seulement le lien.
